

5 SESSIONS POUR SE FORMER SUR LES BAUX COMMERCIAUX

Les vendredis : 16/01 - 06/02 - 03/04 - 22/05 - 03/07

Animé par :

Jean-Pierre DUMUR

Chartered Surveyor – MRICS
Expert agréé par la Cour de cassation et
près la Cour supérieure de justice de
Luxembourg

Avec la participation de :

Thierry BOISNARD

Responsable de la Commission Droit
commercial et droit bancaire
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet LEXCAP
Et Ludovic GAUVIN
Responsable de la Commission de Droit
immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires de chaque session :

9h00 / 12h00 – 14h/17h
Soit 6 heures de formation par
session, soit 30 heures de formation
au total pour les 5 sessions

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de
la concurrence, Droit immobilier

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice ayant un niveau débutant
sur les baux commerciaux

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOPF pour ses
actions de formation. Cette formation
peut donc être prise en charge par les
organismes financeurs. Numéro de
déclaration d'existence d'EUROJURIS
France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 22 octobre 2025 au
31 juillet 2026 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Ces 5 sessions de formation ont pour objectif l'acquisition des bases en droit des baux commerciaux. Cette formation est donc pour les débutants dans la matière, aucune connaissance spécifique n'est demandée. Après avoir assisté à ces 5 sessions, le participant pourra prendre en charge des dossiers de baux commerciaux.

Programme pédagogique de chaque session :

Session 1 du 16 janvier :

Le bail commercial : entre liberté contractuelle et ordre public

Introduction : origines du statut des baux commerciaux en France et évolutions dans le temps
Un contrat soumis à des règles statutaires spécifiques
Un contrat soumis à des règles d'ordre public

Session 2 du 6 février :

Les normes statutaires du bail commercial

Les normes concernant la durée du bail commercial
Les normes concernant la fin du bail commercial
Les normes concernant le droit au renouvellement

Session 3 du 3 avril :

La vie du bail et les rapports contractuels

Le loyer et ses accessoires
Les éléments de la valeur locative
L'évolution du loyer pendant le cours du contrat
La détermination du loyer lors du renouvellement du bail
La session et la sous-location

Session 4 du 22 mai :

Destination, déspecialisation, procédures

La destination et la déspecialisation
Les règles de compétence et de prescription
La procédure de fixation judiciaire du loyer et ses conséquences
La fixation du loyer par des modalités non étatiques

Session 5 du 3 juillet :

Bail commercial et procédures collectives

Conséquences générales de la règle de la suspension des poursuites
Continuation des contrats en cours
Dispositions particulières aux baux des immeubles affectés à l'activité de l'entreprise
Dispositions propres à la liquidation judiciaire
Dispositions relatives à la session
Ordonnance du 15/09/21 portant réforme du droit des entreprises en difficulté

Le détail complet de chaque session est indiqué sur le site
<https://www.eurojuris.fr/formations.htm>

5 SESSIONS POUR SE FORMER SUR LES BAUX COMMERCIAUX

Les vendredis : 16/01 - 06/02 - 03/04 - 22/05 - 03/07

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (réglages techniques)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Première partie de la formation
- 11h-11h10 : Pause
- 11h10-12h00 : Poursuite de la première partie de la formation
- 12h00-14h00 : pause déjeuner
- 14h-16h45 : Seconde partie de formation
- 16h45-17h00 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

- Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

- Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Suivi de la formation en visioconférence

Les 5 sessions de formation se dérouleront uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants de disposer d'une bonne connexion internet (préférer le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam et d'un micro.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris : 1 740 € TTC, soit 1 450 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 3 600 € TTC, soit 3 000 € H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société : Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Il est possible de s'inscrire à cette formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 14 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 30 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées. Les 5 sessions faisant un tout, il n'est pas possible de participer uniquement à quelques sessions, l'inscription vaut pour les 5 sessions de formation.

Animé par :

Jean-Pierre DUMUR

Chartered Surveyor – MRICS
Expert agréé par la Cour de cassation et
près la Cour supérieure de justice de
Luxembourg

Avec la participation de :

Thierry BOISNARD

Responsable de la Commission Droit
commercial et droit bancaire
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet LEXCAP

Et Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission de Droit
immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires de chaque session :

9h00 / 12h00 – 14h17h

Soit 6 heures de formation par
session, soit 30 heures de formation
au total pour les 5 sessions

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de
la concurrence, Droit immobilier

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice ayant un niveau débutant
sur les baux commerciaux

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOPF pour ses
actions de formation. Cette formation
peut donc être prise en charge par les
organismes financeurs. Numéro de
déclaration d'existence d'EUROJURIS
France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 22 octobre 2025 au
31 juillet 2026 – Version 1